

POINTS FORTS DE LA PRÉSIDENTE NÉERLANDAISE 2023-2024



En 2023 et 2024, la présidence du Parlement Benelux a été assurée par M. Pim van Ballekom, assisté pour la Belgique par la vice-présidente Patricia Creutz. Pour le Luxembourg, M. Gusty Graas a occupé la vice-présidence en 2023 et Mme Francine Closener en 2024.

Les sessions plénières se sont tenues dans les provinces de Limbourg, de Zélande, de Groningue, de Hollande-Méridionale et d'Overijssel. Les sessions plénières de début et de fin ont eu lieu dans les locaux de la Deuxième Chambre néerlandaise.

2023 et 2024 auront encore été des années agitées. La guerre en Ukraine s'est poursuivie, les agriculteurs ont organisé de grandes manifestations et les journaux ont fréquemment traité de la criminalité liée à la drogue dans les ports. Le Parlement Benelux a traité ces questions d'actualité sans éluder le débat politique.

Des débats ont ainsi été consacrés à l'avenir de l'agriculture, à la sécurité dans les ports, à la criminalité transfrontalière liée à la drogue et aux flux migratoires dans le Benelux.

Comme il est de tradition, le Parlement Benelux s'est également penché sur des questions de nature à produire des résultats concrets pour les citoyens, comme la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles, l'agenda ferroviaire pour le transport ferroviaire de passagers dans le Benelux, la participation des personnes porteuses d'un handicap à la vie sociale, le télétravail transfrontalier et la responsabilité sociale des entreprises.

Ceci est important aussi pour la coopération au sein de l'Europe puisque le Benelux fait office de laboratoire de l'Union européenne (UE) au travers de projets innovants. Le traité de l'UE stipule explicitement que le Benelux est la seule région à pouvoir développer une coopération allant au-delà de ce que fait l'UE (art. 350 du TFUE). Ce rôle s'est trouvé d'autant plus renforcé en 2024 que la Belgique a alors assumé simultanément la présidence du Conseil de l'Union européenne et la présidence de l'Union Benelux. La question de la coopération étroite avec le Secrétariat général de l'Union Benelux est restée importante en 2023 et 2024 dès lors que les deux institutions peuvent se soutenir mutuellement pour engranger des résultats concrets. Il peut également être fait mention à cet égard des réunions avec les ministres des Affaires étrangères et de la présence du Parlement Benelux au Sommet des Premiers ministres.

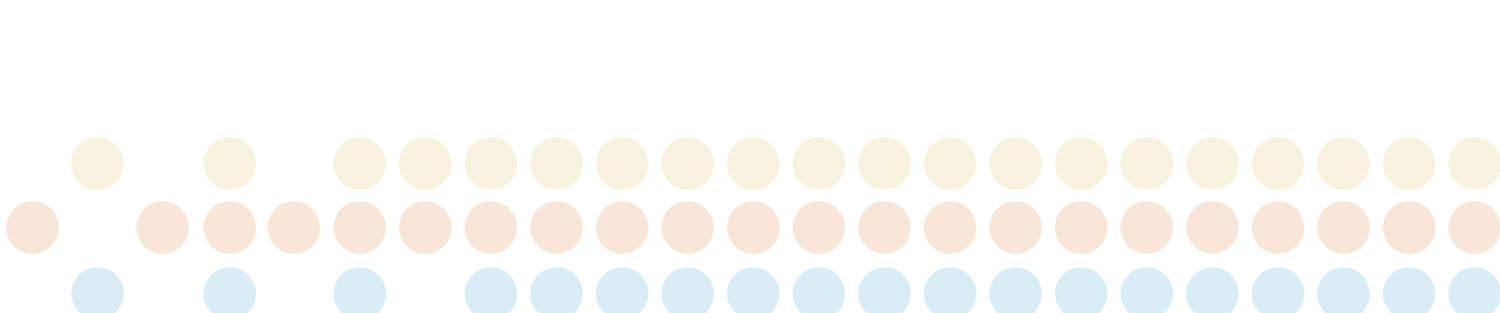
La situation en Ukraine a également donné lieu à plusieurs déclarations par lesquelles le Parlement Benelux a fermement condamné l'agression armée de la Fédération de Russie contre le peuple ukrainien. L'agression russe touche gravement des personnes appartenant à des groupes vulnérables, dont les femmes, les enfants et les minorités nationales et ethniques. De même, il convient d'évoquer la déportation illégale par la Russie d'enfants dans les parties occupées de l'Ukraine et les frappes délibérées de la Russie contre les infrastructures civiles.

Il est impératif de renforcer la coopération avec d'autres pays en période d'incertitude et de procéder à l'échange de bonnes pratiques. Les partenariats stratégiques et la coopération interparlementaire renforcent la démocratie et la paix. Ainsi, sous la présidence néerlandaise, le Parlement Benelux a initié un approfondissement de la coopération, non seulement avec le Conseil nordique, l'Assemblée balte et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie mais encore avec l'Assemblée parlementaire anglo-irlandaise, la Conférence parlementaire de la mer Baltique, la Grande Région et les Hauts-de-France.

Enfin, il peut encore être fait référence à l'organisation, en septembre 2023 à La Haye, du Parlement Benelux des Jeunes qui a formulé des recommandations sur la politique cycliste, eHealth et la participation des personnes porteuses d'un handicap à la vie sociale. Il est important que les jeunes disposent d'une voix dans le Benelux et puissent ainsi apporter leur contribution aux recommandations du Parlement Benelux.

En ce qui concerne les réalisations concrètes, il peut être fait mention, par exemple, de l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2024 du traité sur la reconnaissance automatique des diplômes de l'enseignement supérieur entre le Benelux et les États baltes, ainsi que de l'étroite coopération transfrontalière et l'échange d'informations entre les forces de police de nos trois pays qui, depuis la mise en œuvre du traité de police en octobre 2023, peuvent également engager des poursuites et procéder à des contrôles au-delà des frontières.

L'instauration officielle de la Journée Benelux le 5 septembre, le jour où a été célébré en 2024 le 80^e anniversaire de la coopération douanière, constitue également un événement important au regard de la visibilité et de la reconnaissance accrues de la valeur ajoutée de la coopération du Benelux en Europe.



Un aperçu des points essentiels par thème

Le télétravail transfrontalier dans le Benelux

Le télétravail s'est largement développé depuis la pandémie du coronavirus, également parmi les travailleurs frontaliers. Cette évolution ne va toutefois pas sans poser des problèmes administratifs étant donné le statut spécifique des travailleurs concernés.

Les commissions réunies des Affaires sociales, de la Santé publique, de l'Enseignement et des Sports & des Finances et de la Mobilité ont organisé en 2023 et 2024 plusieurs auditions avec des représentants des services publics de l'emploi et de la sécurité sociale et des médiateurs afin de rédiger une recommandation uniforme.

Lors de la session plénière du 18 mars 2023, l'assemblée a rédigé une déclaration dans laquelle le Parlement Benelux demande à l'Union européenne d'élaborer d'urgence au niveau européen, et en collaboration avec les partenaires sociaux, une solution aux problèmes fiscaux et de droit social liés au télétravail transfrontalier, en mettant l'accent sur l'égalité de traitement, en évitant la discrimination et en définissant de manière uniforme la notion de « télétravail ».

Le transport ferroviaire transfrontalier

Chacun des trois pays prévoit des investissements ferroviaires et considère le train comme un moyen de transport à part entière et durable. Le train gagne également en popularité parmi les voyageurs qui le choisissent pour se déplacer par-delà les frontières. Il reste toutefois des obstacles juridiques et techniques à lever pour fluidifier le trafic transfrontalier. Un trafic ferroviaire transfrontalier fluide dans le Benelux constitue une ambition coûteuse et il convient de prendre le temps d'analyser correctement les situations pour opérer les choix appropriés.



L'agenda ferroviaire pour le transport de passagers dans le Benelux est donc devenu le thème de débat de la session plénière de mars 2023, préparé par la commission des Finances et de la Mobilité. Il a été présenté par des experts et des responsables politiques des trois pays qui ont esquissé les politiques nationales, dont Mme Vivianne Heijnen, Secrétaire d'Etat à l'Infrastructure et à la Gestion des Eaux (NL), M. Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité (B - message vidéo) et M. Raphaël Zumsteeg, directeur - Direction des Chemins de fer au ministère de la Mobilité et des Travaux publics (Luxembourg).

Les organisations d'usagers se sont également exprimées, dénonçant notamment le manque de vision. Les voyageurs réclament avant tout un « rail facile ». Les organisations appellent à l'abolition des taxes aux frontières et demandent de s'attaquer aux « chaînons manquants » de l'infrastructure ferroviaire.

Cette session a encore été suivie d'un certain nombre d'auditions avec des représentants des ministres et des services publics. Les travaux ont abouti à une recommandation qui a été adoptée lors de la session plénière de juin 2024.

Les flux migratoires dans le Benelux dans une perspective internationale

Après plusieurs auditions au sein de la commission des Affaires étrangères, un débat thématique sur les flux migratoires dans le Benelux a été organisé lors de la session plénière de décembre 2023 à Middelburg, en présence de plusieurs experts qui se sont exprimés sur la question sous différents angles.

Les décideurs politiques des trois pays du Benelux, dont les secrétaires d'Etat De Moor (B) et van der Burg (NL) et M. Schumacher, de la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, ont instamment demandé l'adoption rapide du pacte européen sur les migrations. L'accueil des réfugiés est mis sous pression dans les trois pays du Benelux. La coopération entre les services d'asile et de migration des trois pays fonctionne bien et la coopération Benelux offre une réelle valeur ajoutée.

Des universitaires ont mis en évidence les obstacles, les entraves et les perspectives d'avenir de la migration dans les pays du Benelux. La migration a en effet des conséquences financières et démographiques majeures dans les pays densément peuplés comme le nôtre.

Il a été préconisé d'adapter les procédures frontalières, avec la mise en place d'un screening rapide et efficace ou encore le développement d'une procédure frontalière extraterritoriale sérieuse, et il a été procédé à l'analyse de l'efficacité de la politique de retour.

Au cours du débat qui a suivi, il a été question de la pression que subit la politique du logement, des efforts déployés par les avocats pour obtenir l'allongement des procédures et l'opportunité d'organiser l'accueil dans sa propre région. L'attitude de la population face à la migration a également été abordée.

L'accueil des réfugiés ukrainiens s'est avéré constituer un bon exemple de coopération européenne, et il reste important de pouvoir continuer à échanger très rapidement des informations et de coopérer.



Inondations et gestion de l'eau

Dans la foulée des travaux de la commission de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Climat après le drame des inondations dans notre région en 2021, puis de la conférence d'Eupen en 2022, une recommandation a été adoptée en 2023 pour renforcer la coopération transfrontalière en cas de catastrophes naturelles et augmenter ainsi la résilience de nos pays face à de tels événements.

Responsabilité sociale des entreprises

Les commissions réunies de l'Économie, de l'Agriculture et de l'Énergie & de la Coopération transfrontalière ont poursuivi en 2023 leurs travaux sur le thème de la « responsabilité sociale des entreprises » qui ont débouché sur un débat thématique lors de la session plénière de juin 2023 à Maastricht.

Le volet politique du débat thématique sur la responsabilité sociale des entreprises a été introduit par des messages vidéo proposés, entre autres, par le commissaire européen à la Justice, M. Didier Reynders, et la ministre néerlandaise du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement, Mme Liesje Schreinemacher.

Des universitaires, des représentants des ministères concernés et des experts du monde des affaires ont exprimé leur point de vue dans le cadre du volet consacré à la science et aux entreprises.

Il est apparu à l'audition des exposés et du débat qu'une réglementation européenne est attendue et que l'égalité des conditions de concurrence constitue une préoccupation majeure. Là encore, le Benelux peut servir de laboratoire. Les trois pays sont favorables à un plan européen ambitieux. Les lignes directrices de l'OCDE devraient servir de base à un système harmonisé dans l'Union européenne.

Concernant la responsabilité sociale des entreprises, le Parlement Benelux a adopté au cours de cette session plénière des recommandations qui, entre autres, appellent les gouvernements à renforcer la coopération afin que la proposition de l'UE soit pleinement en phase avec les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, d'en arriver à un impact significatif pour l'homme et l'environnement dans les pays producteurs et de créer des conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises dans l'Union européenne.

Politique cycliste

Après les recommandations du Parlement Benelux des Jeunes sur la politique cycliste et les auditions en commission des Finances et de la Mobilité avec les syndicats de cyclistes, une recommandation a pu être approuvée lors de la session plénière de juin 2024.

Cette recommandation demande aux trois gouvernements d'en faire davantage pour rendre l'usage du vélo plus attractif et plus aisé. Elle préconise également la mise en place d'un registre central transfrontalier des vélos afin de permettre de retrouver plus facilement des vélos volés dans l'ensemble du Benelux.

Criminalité transfrontalière liée à la drogue

La sécurité constitue dans une mesure croissante une priorité pour les pays du Benelux. Dans ce contexte, un débat thématique sur la criminalité transfrontalière liée à la drogue a été organisé lors de la session plénière de juin 2023. La première partie du débat a porté sur la politique, par le biais de messages vidéo de Mme Dilan Yeşilgöz-Zegerius, ministre de la Justice et de la Sécurité (Pays-Bas) et de M. Vincent Van Quickenborne, vice-premier ministre et ministre de la Justice (Belgique).

La deuxième partie a été consacrée aux aspects touchant à la police et aux parquets.

Il a également été question de meilleures pratiques dans les pays baltes.

Au cours du débat thématique, il est apparu que le problème de la drogue dans les régions frontalières reste important et que, même si de nombreux progrès ont déjà été réalisés dans le domaine de la coopération transfrontalière, il reste beaucoup de choses à améliorer. Il existe par ailleurs déjà en matière de droit pénal une coopération qui peut être renforcée au moyen de personnes et de ressources et il existe une demande pour davantage d'uniformité au sein de l'Union européenne sur le plan de la législation.

Après cette séance plénière, la commission de la Justice a poursuivi ses travaux sur la criminalité transfrontalière liée à la drogue. Il a été procédé à plusieurs auditions au cours desquelles la coopération policière internationale a été expliquée du point de vue de la police elle-même mais aussi sous un angle plus philosophique et quotidien. Des membres du Parlement Benelux ont également participé à des colloques organisés par l'Union Benelux.

Le traité de police est entré en vigueur le 1er octobre 2023, augmentant la portée et le dynamisme des trois forces de police pour permettre une lutte commune plus efficace encore contre la criminalité organisée dans le contexte du Benelux. Des accords devront certes encore être conclus pour déterminer comment mettre en œuvre dans la pratique les possibilités offertes par le nouveau traité. Il convient d'examiner comment renforcer de manière optimale les possibilités d'une approche intégrée de la criminalité organisée dans le contexte du Benelux.



L'avenir de l'agriculture

Le thème de l'avenir de l'agriculture a été inspiré par l'actualité. De nombreuses manifestations d'agriculteurs ayant eu lieu pendant la présidence néerlandaise dans le Benelux et dans les pays voisins, il a été décidé de donner la priorité à cette question.

Les commissions réunies de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Climat & de l'Économie, de l'Agriculture et de l'Énergie ont pris l'initiative et organisé plusieurs auditions avec des associations d'agriculteurs. Il a été décidé d'inscrire l'avenir de l'agriculture comme débat thématique à l'ordre du jour de la session plénière de Zwolle en mars 2024.

La session plénière a débuté par des messages vidéo des différents ministres du Benelux compétents. Mme Christianne van der Wal, ministre néerlandaise de la Nature et de l'Azote, était physiquement présente. Une vidéoconférence avec le ministre flamand de l'Agriculture, M. Jo Brouns, a permis aux membres d'échanger leurs points de vue.

Tous les ministres se sont accordés sur l'importance de l'agriculture et sur la nécessité de définir un point de vue sur la sécurité et la sûreté alimentaires. La politique agricole commune européenne offre de nombreuses possibilités de soutenir les agriculteurs mais elle est en même temps à l'origine d'un certain nombre de problèmes. La ministre van der Wal (NL) a dès lors plaidé pour que les États membres disposent d'une marge de manœuvre accrue pour mettre en œuvre les objectifs européens. Mme Hansen, ministre luxembourgeoise de l'Agriculture, a souligné à son tour que la politique européenne doit être plus cohérente.

Les pays du Benelux constituent une région densément peuplée et différent en cela d'autres pays européens. Les différents ministres ont appelé à une harmonisation entre les trois pays, ce qui serait un progrès pour nos agriculteurs.

Les représentants des organisations de jeunes agriculteurs ont témoigné de la grande incertitude dans laquelle se trouvent les jeunes agriculteurs aujourd'hui. Ils ont plaidé très clairement en faveur d'une politique globale et durable pour l'ensemble du secteur, à mettre en œuvre avec celui-ci. Les jeunes agriculteurs croient en une approche durable de l'agriculture mais ils doivent pouvoir vivre de leur activité et développer une perspective d'avenir pour leurs exploitations. La sécurité juridique et une vision à long terme de la politique agricole sont impératives pour permettre des investissements. Le poids de la transition ne peut pas peser sur les seuls agriculteurs.

Les autres experts qui ont exposé leur point de vue sur l'avenir de l'agriculture ont lancé un appel dans le même sens. Il faut avoir une image claire et attrayante de l'avenir, une image globale à long terme.

Une recommandation a ainsi pu être présentée lors de la session plénière de juin 2024.

Il peut également être renvoyé ici aux travaux et recommandations antérieurs du Parlement Benelux en matière de sécurité alimentaire. Plusieurs initiatives ont été prises par le biais de consultations systématiques entre les agences alimentaires des trois pays.



Sécurité dans les ports

Les commissions réunies de la Justice et de la Sécurité & de la Coopération transfrontalière ont poursuivi en 2024 leurs travaux sur le thème de la sécurité portuaire en préparant, lors d'auditions avec différents responsables politiques et experts portuaires dans le domaine de la cybersécurité, le débat thématique de la session plénière à La Haye des 14 et 15 juin 2024.

À l'entame de la session, les représentants des trois pays ont traité des politiques nationales. La secrétaire d'État aux douanes, Aukje De Vries (NL), a souligné que la sécurité portuaire est une question cruciale dans la lutte contre la grande criminalité, le trafic de drogue et les atteintes à l'État de droit. Elle s'est félicitée de la coopération existante avec la Belgique et a dit espérer que les échanges et la coopération pourront se poursuivre et s'étendre. Elle a souligné aussi que les propositions de l'UE visant à modifier le code des douanes qui sont actuellement sur la table ne vont pas assez loin à ses yeux.

Le ministre de la Mobilité et des Travaux publics (par message vidéo), M. Yuricko Backes (LUX), a indiqué que le renforcement de la sécurité dans les grands ports a un impact sur la sécurité des petits ports comme celui de Luxembourg. Les criminels n'hésitent pas à déplacer leurs activités. Il est donc important d'associer les ports intérieurs à la réflexion.

M. Geert Vandervelden, représentant du Commissariat national drogue (B), a confirmé le déplacement des activités criminelles vers les petits ports. Les criminels ne vont en effet pas cesser leurs activités et sont toujours à la recherche de nouvelles solutions. Le personnel portuaire est particulièrement vulnérable et des efforts doivent être déployés pour développer la « formation de sensibilisation » du personnel.

Les travaux de la session plénière ont ensuite porté sur la sécurité des infrastructures physiques et numériques.

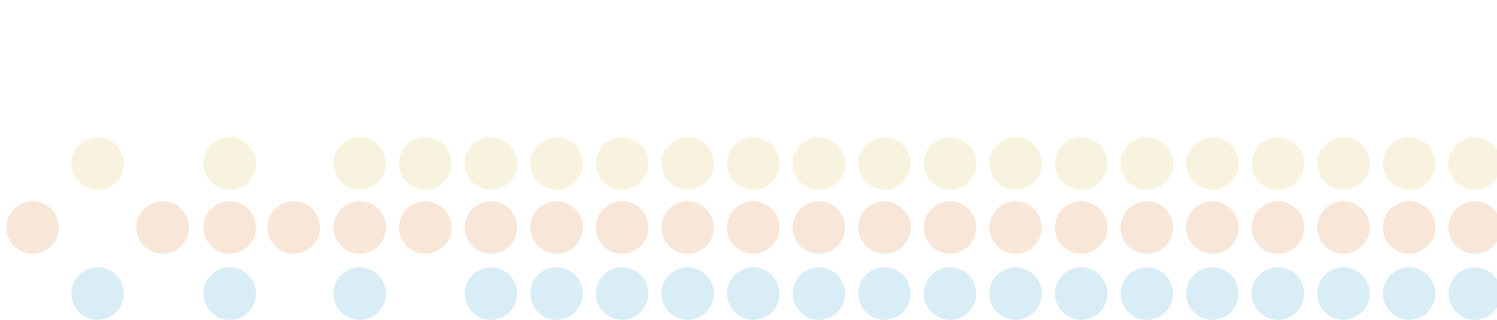
Les capitaines du port de Rotterdam, M. René De Vries, et du port d'Anvers/Bruges, M. Niels Vanlaer, ont évoqué l'arsenal de mesures qu'ils peuvent prendre dans le port. Il semble y avoir une grande différence entre les possibilités en Belgique et aux Pays-Bas, et ils ont plaidé pour une modernisation urgente de la loi néerlandaise sur la sécurité portuaire ainsi que pour une meilleure coordination entre les pays.

D'autres experts ont discuté de la place des mégadonnées et de l'intelligence artificielle, qui renferment à la fois des possibilités et des dangers en matière de sécurité. Il a également été question de la vulnérabilité, de la résilience et de la sécurité du personnel.

Ce débat thématique a constitué l'occasion idéale pour effectuer le lendemain une visite de travail dans le port de Rotterdam et permettre aux membres de découvrir par eux-mêmes une partie du port de Rotterdam et de se faire ainsi une idée réelle du dossier de la sécurité.

Au cours du programme, qui comprenait la visite de la Maasvlakte 2, M. Mark Dijk, Manager External Affairs du port de Rotterdam, a présenté les chiffres clés et les projets importants du complexe.

L'ensemble des travaux a débouché sur une recommandation qui a été approuvée à l'unanimité lors de la session plénière de décembre 2024.



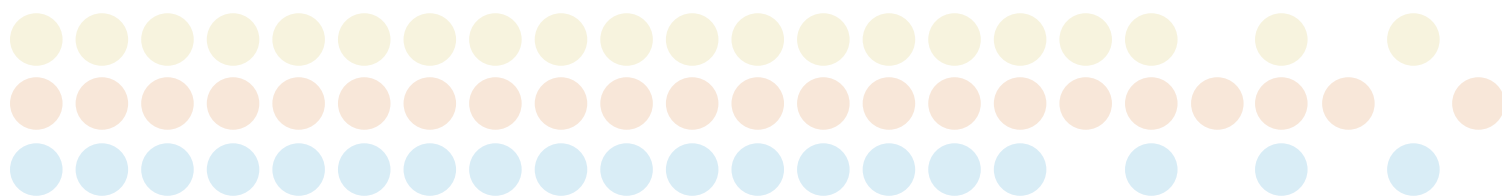


Cybercriminalité – Violences faites aux femmes dans le monde numérique

Dans le prolongement des travaux de la commission de la Justice et de la Sécurité également déjà réalisés en 2021 et 2022 sur le thème de la cybercriminalité et des violences faites aux femmes dans le monde numérique, une recommandation a été adoptée lors de la session plénière de décembre 2023 à Middelburg.

Il s'avère en effet que les femmes restent trop souvent encore confrontées à des formes diverses de violence dans la sphère numérique.

Il va sans dire qu'il convient d'agir plus étroitement dans ce domaine et ce, dans le cadre de la Convention d'Istanbul.



Personnes porteuses d'un handicap

En mai 2023, la commission des Affaires sociales, de la Santé publique, de l'Enseignement et des Sports s'est saisie d'un nouveau thème : « La participation des personnes handicapées à la vie sociale ».

Les travaux et auditions ont donné lieu à la rédaction d'une recommandation, adoptée par l'assemblée plénière en mars 2024, préconisant d'œuvrer à l'instauration de la carte européenne du handicap standardisée mais aussi de définir les initiatives nécessaires dans le Benelux pour d'ores et déjà harmoniser les règles relatives à la carte du handicap dans les trois pays.

Cette recommandation a très certainement aussi favorisé des directives nouvelles et plus rapides au niveau européen; le Conseil européen a adopté en octobre 2024 deux nouvelles directives qui faciliteront les déplacements des personnes handicapées au sein de l'UE.

La directive instaurant la carte européenne du handicap et la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées garantira à ces dernières l'égalité d'accès à des conditions spéciales ou à un traitement préférentiel lors de séjours de courte durée dans l'ensemble de l'UE. Il s'agit par exemple de droits d'entrée réduits voire de la gratuité, d'un accès prioritaire, d'une assistance et de places de stationnement réservées.

Les ministres ont par ailleurs approuvé une directive étendant ces dispositions aux citoyens non européens résidant légalement dans les pays de l'UE, ce qui signifie que ces derniers peuvent également utiliser ces cartes lors de séjours de courte durée dans d'autres États membres.

La politique de taxation des carburants à la lumière de l'évolution du parc automobile

La commission des Finances et de la Mobilité a organisé en avril 2023 une audition sur le thème de «La politique de taxation des carburants à la lumière de l'évolution du parc automobile ». M. Olivier Neirinck, directeur technique de Brafc (Fédération belge des négociants en combustibles et carburants), et M. Alain Joustien, professeur de finances publiques et codirecteur du « Tax Institute » de l'Université de Liège, ont été invités à s'exprimer à cette occasion.

Il sera tenu compte de cet apport dans la suite des travaux sur la mobilité durable.

Entraves en région frontalière

Le Parlement Benelux considère qu'il est important aussi d'être à l'écoute des citoyens et d'être attentif aux problèmes concrets qui se posent dans les régions frontalières. Ainsi, un court débat thématique sur les obstacles juridiques aux frontières de la région a été organisé lors de la session plénière à Middelburg (décembre 2023). À cette occasion, le Commissaire du Roi pour la Zélande, M. Han Polman, et la Gouverneure de Flandre Orientale, Mme Carina Van Cauter, ont présenté le fonctionnement d'un groupe de travail de coordination Flandre-Pays-Bas. Les outils Benelux qui permettent une coopération accrue et des exceptions doivent être mieux connus dans les régions frontalières. Une coordination entre le groupe de travail, l'Union Benelux et le Parlement Benelux serait indéniablement de nature à renforcer la recherche de solutions aux différents obstacles rencontrés.

Reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles

La session plénière du Parlement Benelux de décembre 2024 a été en grande partie consacrée au thème de la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications professionnelles.

La reconnaissance mutuelle automatique des diplômes de l'enseignement supérieur dans les pays du Benelux est déjà une réalité et a même été étendue à la reconnaissance automatique des diplômes de l'enseignement supérieur dans les États baltes.

Mais la reconnaissance des qualifications professionnelles constitue elle aussi une étape importante et nécessaire pour faciliter la mobilité des talents.

Le Professeur Caspar van den Bergh, président de *Universiteiten van Nederland* a confirmé ce dernier point et, lors de la présentation du rapport de la Cour des comptes européenne, M. Stef Blok, membre de la Cour des comptes de l'UE, a également conclu que la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'UE est un mécanisme essentiel qui n'est toutefois guère utilisé, et de manière incohérente, dans le cadre de l'exercice d'une profession réglementée dans un autre État membre.

Le débat a clairement montré qu'il s'agit d'une matière très technique et que les obstacles administratifs sont nombreux. C'est pourquoi il a été abondamment préconisé de mieux harmoniser les différentes procédures et d'éviter de nouvelles tracasseries administratives. Le Benelux pourra à nouveau être un précurseur dans ce domaine si les mesures nécessaires sont prises.

Le Secrétariat général de l'Union Benelux a d'ores et déjà esquissé un certain nombre d'actions, auxquelles les membres du Parlement Benelux ont applaudi, comme l'établissement d'une liste de professions et de secteurs prioritaires et la mise en place d'une meilleure information.

Il sera procédé à d'autres travaux en 2025 afin qu'une recommandation puisse prochainement être adressée aux gouvernements de nos trois pays..



Relations commerciales et conséquences du Brexit

La commission des Affaires étrangères a consacré en 2024 plusieurs auditions à la modernisation de la politique commerciale de l'UE et aux conséquences du Brexit qui y sont liées. Ont ainsi pu s'exprimer sur le sujet, M. Stefaan De Rynck, chef de la représentation de la Commission européenne en Belgique, des experts de la Fédération des entreprises des pays du Benelux et des représentants des services concernés du ministère des Affaires étrangères.

Ce travail se poursuivra sans doute sous la prochaine présidence luxembourgeoise.

Conférences – Trilogie Adaptation au Climat, Transition énergétique et Projets innovants

À la lumière des guerres qui sévissent, de l'insécurité qui en découle en matière d'approvisionnement et de sécurité énergétiques, des perturbations climatiques de plus en plus extrêmes et de l'aspiration croissante à la durabilité, le Parlement du Benelux a décidé d'organiser une trilogie de conférences sur l'adaptation au climat, la transition énergétique et les projets innovants.

La première conférence s'est tenue le 10 novembre 2023 à Groningue.

Au cours de la conférence, plusieurs experts ont pris la parole sur les différents sujets.

M. Ruud Paap (NL), de New Energy Coalition, a mis en avant le potentiel offert par le gaz vert, bien qu'il s'agisse actuellement d'une technologie coûteuse. Pour autant que d'importantes innovations voient le jour, le gaz vert pourrait jouer un rôle important dans la question de l'azote. L'orateur a appelé le Parlement Benelux à rédiger des recommandations appelant à une législation européenne solide, à la réduction des délais d'autorisation et à l'harmonisation des régimes de subvention des différents pays.

M. Jan Van der Wal (NL) a présenté un projet dans le cadre duquel la capacité gazière existante pourrait être convertie en hydrogène par le biais d'une réaction exothermique et a montré comment des forages plus profonds pourraient générer d'énormes quantités d'énergie à très bas prix.

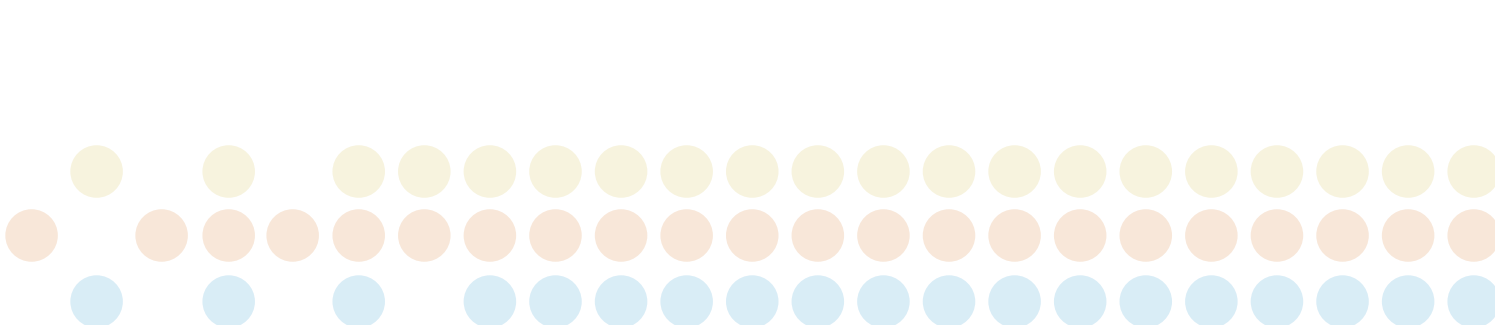
M. Bart Tommelein (B), bourgmestre de la ville d'Ostende et ancien secrétaire d'État à l'Énergie et à la mer du Nord, a présenté les projets innovants qui jouent actuellement et joueront à l'avenir un rôle important en mer du Nord. Il a souligné l'importance de l'interconnectivité entre les pays et les différents projets.

M. Johnny Brebels (L), de Luxinnovation, a exposé les ambitions du Grand-Duché de Luxembourg. Dans ce cadre, une stratégie de l'hydrogène et le pari sur l'interconnectivité entre les différentes zones industrielles de différents pays jouent un rôle important.

M. Siward Zomer (NL), d'Energie Samen, a consacré une présentation à l'importance de la participation des citoyens dans la transition énergétique. Si les coopératives existantes aux Pays-Bas constituent à cet égard une bonne pratique, elles peuvent être développées beaucoup plus largement. Les obstacles majeurs à l'élargissement de la participation citoyenne sont l'accès à la terre, le partage des connaissances et le capital.

M. Janis Vucans, de l'Assemblée balte, a évoqué les stratégies existantes dans la région baltique et a souligné l'importance que revêt une perspective géopolitique. Certains projets peuvent en effet s'avérer très vulnérables.

Ces présentations ont été suivies d'un échange de vues et d'une visite de travail à Nijlicht Eemshaven.





Le Parlement Benelux a organisé, le 25 octobre 2024, une deuxième conférence à Ostende.

Au cours de la matinée, plusieurs experts ont mis en lumière trois perspectives.

Dans le cadre du volet « transition énergétique et projets innovants », la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten (B) et M. Bernard Declercq, d'Elia, (B) se sont exprimés au sujet du projet de l'île Princesse Elisabeth (hub énergétique en mer du Nord).

M. Robert Graglia a, quant à lui, souligné l'importance de la collecte et de la gestion de données pour une transition énergétique en douceur et M. Arnout Jaspers, climatologue et journaliste (NL), a formulé une note critique.

M. Gildas Precheur, du Centre d'excellence de l'OTAN pour la sécurité énergétique, et M. Martin Slijkhuis, de Microsoft, se sont exprimés en détail sur le volet « sécurité et sûreté des infrastructures critiques ». Les deux orateurs ont indiqué que les infrastructures énergétiques doivent être considérées comme une cible potentielle pour l'ennemi, qu'il s'agisse d'infrastructures physiques ou numériques. Il est donc essentiel d'assurer la sécurité nécessaire et de tester en permanence la résilience des différents processus.

Dans la troisième volet, les invités présents de délégations étrangères comme le Conseil nordique, l'Assemblée balte, la Conférence parlementaire de la mer Baltique et l'Assemblée parlementaire anglo-irlandaise ont partagé leurs meilleures pratiques.

Dans l'après-midi, une visite a été organisée dans trois entreprises innovantes actives dans le port d'Ostende :

- GeoXYZ fournit des solutions innovantes pour des études hydrographiques, géophysiques et géotechniques, le soutien offshore et la topographie.

- Exail est un groupe industriel de haute technologie spécialisé dans la robotique avancée, les technologies maritimes, de navigation, aérospatiales et photoniques.
- Otary développe, finance, construit et gère des parcs éoliens en mer. Elle fournit également une large gamme de services durant le cycle de vie d'un projet éolien offshore.

Le Parlement Benelux organisera une troisième conférence à Luxembourg en 2025 et prendra en considération les éléments discutés lors des deux dernières conférences pour organiser la suite des travaux qui déboucheront sur la rédaction d'une recommandation aux différents gouvernements.



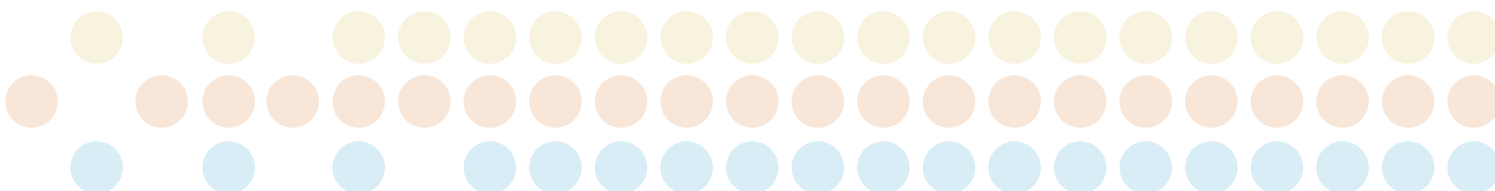
Organisation du Parlement Benelux des Jeunes 2023

Lors du Forum Benelux de la Jeunesse Forum 2023, qui s'est déroulé les 28 et 29 septembre 2023, 49 jeunes de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg se sont réunis à La Haye pour formuler des recommandations politiques sur la politique cycliste, eHealth et la participation des personnes handicapées à la vie sociale. Par ces recommandations, les jeunes souhaitent apporter leur contribution aux recommandations que le Parlement Benelux sera amené à discuter à l'avenir. Il est important d'entendre la voix des jeunes.

Les jeunes ont commencé leurs travaux par l'organisation à la Première Chambre de réunions de commissions qui devaient déboucher sur des recommandations politiques. Ils ont été assistés pour la rédaction de ces recommandations par un président de commission du Parlement européen des jeunes et un ancien député européen du Benelux.

Plus tard dans la journée, les jeunes ont été accueillis au ministère des Affaires étrangères par la ministre des Affaires étrangères Anke Bruin Slots (NL). Ils ont pu poser des questions à la ministre Bruin Slots et à la vice-présidente du Parlement Benelux et marraine du Forum Benelux des Jeunes, Mme Patricia Creutz (B).

Le deuxième jour du Forum Benelux de la Jeunesse 2023, la session plénière s'est déroulée au Sénat sous la présidence de Mme Patricia Creutz, vice-présidente du Parlement Benelux.



Au cours de la session plénière, les jeunes ont adopté trois recommandations sur la « politique cycliste », « eHealth » et la « participation des personnes handicapées à la vie sociale ».

Ces recommandations ont également servi de base aux recommandations rédigées et adoptées par le Parlement Benelux sur ces sujets.

La prochaine édition du Forum Benelux de la Jeunesse se tiendra sous la présidence luxembourgeoise, en 2026.



Présence au sommet des Premiers ministres du Benelux

Comme il est de tradition, le Bureau du Parlement Benelux a également pu participer au Sommet des Premiers ministres du Benelux. À cette occasion, il a mis en exergue les priorités et la nécessaire coopération entre les gouvernements et le Parlement, mais aussi avec d'autres régions frontalières.

Le sommet du Benelux s'est tenu le 29 novembre 2023 au Musée du Monde de Rotterdam.

Les ministres-présidents Rutte et Frieden et le premier ministre De Croo ont traité, entre autres, de la coopération politique et régionale entre les pays du Benelux. Le ministre-président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, M. Wüst, s'est ensuite joint à eux pour une séance de travail au cours de laquelle ont été abordées les questions géopolitiques actuelles, la migration, le climat et l'Union européenne. Une session de travail a ensuite réuni les quatre premiers ministres et le collège des secrétaires généraux de l'Union Benelux sur la coopération transfrontalière dans des domaines tels que la sécurité et la justice, la gestion de l'eau et l'énergie.

Il a été procédé au cours du sommet à la signature de la déclaration commune du Benelux qui dresse le bilan des résultats obtenus et envisage la coopération à l'horizon 2024. Le sommet s'est achevé par un dîner informel auquel avait également été

convié le Bureau du Parlement Benelux. Le président, M. van Ballekom, a ainsi eu l'occasion de présenter le travail réalisé par le Parlement Benelux en 2023 ainsi que les programmes annuels des commissions pour 2024. Il s'en est suivi un échange de vues fructueux sur des points comme la coopération en matière de défense, de sécurité et de transition énergétique, notamment aussi avec les régions voisines telles que la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les Hauts-de-France.

Le mardi 26 novembre 2024 s'est ensuite tenue, sous la présidence de la Belgique, la 11e édition du sommet Benelux. Les premiers ministres des trois pays, MM. Alexander De Croo (Belgique), Dick Schoof (Pays-Bas) et Luc Frieden (Luxembourg), ainsi que le ministre-président de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, M. Hendrik Wüst, ont discuté des défis communs.



Outre des questions géopolitiques internationales cruciales, ils ont traité de sujets tels que le projet de télescope Einstein et la libre circulation des personnes et des biens dans le cadre de Schengen.

Le Parlement Benelux, représenté par sa vice-présidente, Mme Creutz, a eu l'honneur de participer à une séance de travail sur la coopération parlementaire au sein du Benelux. Les premiers ministres ont souligné l'importance de cette coopération parlementaire et le retour d'information possible vers les parlements nationaux ; M. Schoof a souligné le rôle du Parlement Benelux en tant que représentant des citoyens.

Mme Creutz a évoqué la bonne coopération et l'harmonisation des priorités entre l'Union Benelux et le Parlement Benelux. Le soutien mutuel est important pour obtenir des résultats concrets en faveur des citoyens mais aussi pour que le Benelux puisse agir en tant que pionnier et source d'inspiration pour d'autres régions.

La reconnaissance automatique des diplômes, la coopération policière, la rationalisation de la transition énergétique et la libre circulation des travailleurs transfrontaliers en sont des exemples. La coopération nécessaire avec d'autres régions frontalières telles que la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les Hauts-de-France et la Grande Région a également été abordée.

Interrogée sur la possibilité d'améliorer la coopération parlementaire au sein des trois pays, Mme Creutz a évoqué le suivi des recommandations et des questions écrites. A cet égard, il a été fait référence à l'importance des recommandations du Parlement Benelux qui font qu'un sujet comme la question agricole, peut à nouveau être débattu dans les trois pays.

On peut affirmer en conclusion que les avantages du Benelux sont clairement ressentis au quotidien par nos concitoyens.

La journée s'est terminée par une réunion intéressante à la Villa Empain, à laquelle a également participé Mme Teresa Ribera Rodriguez, vice-présidente exécutive de la Commission européenne pour une transition propre, juste et compétitive.

Une déclaration commune du Benelux a également été signée par les chefs de gouvernement. Par ce document, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg confirment leur intention de renforcer leur coopération et de relever ensemble les défis de l'avenir.



Rencontre avec le ministre des Affaires étrangères – président du Comité de Ministres

Le 9 février 2023 a eu lieu la traditionnelle réunion entre le Bureau du Parlement Benelux et le président du Comité de Ministres, M. Hoekstra.

Il a été procédé à l'échange de priorités et le ministre a souligné l'importance de l'étroite coopération entre les 3 pays. Celle-ci est souvent considérée comme allant de soi, de sorte qu'aucun effort réel n'est fait pour donner aux résultats concrets l'attention qu'ils méritent. La visibilité du Benelux doit être accrue.

Le fait que la présidence du Comité de Ministres et du Parlement Benelux ait été exercée par les Pays-Bas en 2023 offrait sans aucun doute des possibilités supplémentaires. Il a notamment été fait référence à la nécessité de l'entrée en vigueur rapide du traité de police, à l'importance de la coopération dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue dans le cadre d'une approche intégrée ainsi qu'à l'organisation d'un Parlement Benelux des Jeunes.

Le ministre a également remercié le Parlement Benelux pour l'énergie qu'il a déployée afin d'apporter et de soutenir les thèmes prioritaires et a souligné la bonne coopération entre les ministres des trois pays. L'ambition doit être d'analyser les thèmes de l'agenda européen sur une base plus structurelle afin que le Benelux puisse pleinement jouer son rôle de pionnier. Les contacts avec d'autres partenariats internationaux tels que les pays baltes et nordiques doivent également être renforcés.

M. Wopke Hoekstra, ministre des Affaires étrangères et président du Comité de ministres de l'Union Benelux, était également présent lors de la session plénière de mars 2023 pour présenter les priorités 2023 de la présidence néerlandaise de l'Union Benelux.



Lors de la session plénière de mars 2024, la ministre belge des Affaires étrangères, Mme Hadja Lahbib, a présenté dans un message vidéo les priorités de la présidence belge de l'Union Benelux pour 2024.

Coopération internationale

La coopération et la cohésion internationales sont plus importantes que jamais en cette période troublée. Il n'est que de songer aux tensions croissantes en mer Baltique et en mer du Nord, à l'augmentation des cyberattaques et à la nécessaire sécurisation de l'énergie et d'autres infrastructures critiques. Une coopération plus étroite avec des partenaires tels que le Conseil nordique et l'Assemblée balte, ainsi que l'Assemblée parlementaire anglo-irlandaise, la Grande Région et la Conférence parlementaire de la mer Baltique, de même qu'une coopération avec des régions frontalières telles que la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et les Hauts-de-France, sont indispensables pour protéger nos démocraties et nos valeurs communes. Des efforts conjoints sont nécessaires pour assurer la sécurité et la durabilité, y compris dans des domaines comme la sécurité énergétique, la cybersécurité, l'IA et la défense. Comme dans les pays du Benelux, il existe également chez nos partenaires internationaux une ferme volonté de maintenir et de construire une région résiliente, sûre, sécurisée et durable. La coopération régionale n'est plus une option mais une nécessité.

Cette coopération a déjà permis d'engranger des résultats concrets, par exemple dans le domaine de la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes entre les pays du Benelux et les États baltes.

En 2023 et 2024, le Parlement Benelux a participé à des conférences et sessions de l'Assemblée balte et du Conseil nordique sur des thèmes qui figurent également à l'ordre du jour dans nos pays, tels que la coopération plus étroite en matière de défense à la lumière de la guerre en Ukraine et de l'invasion russe, la transition énergétique et les projets innovants, la sécurité de l'approvisionnement et la sécurité des infrastructures énergétiques, la coopération efficace en matière de protection civile. L'AB a également consacré en 2024 des débats en session plénière sur l'extension de la reconnaissance mutuelle et automatique des diplômes à d'autres pays mais aussi aux qualifications professionnelles dans l'enseignement secondaire supérieur. Cela soulève de nombreuses questions concrètes, par exemple à propos de la qualité de l'enseignement proposé. Pour les pays nordiques, baltes et du Benelux, cela ne devrait pas poser de problème.

L'importance de la coopération interrégionale dans l'élaboration de politiques communes en matière d'IA, la stimulation d'initiatives de recherche conjointes et la garantie d'une utilisation éthique de l'IA ont également été discutées lors des sessions plénières. Ces débats pourraient constituer une contribution intéressante aux futurs débats thématiques du Parlement Benelux.

Une attention particulière a également été accordée au débat sur la sécurité, la paix et l'état de préparation dans l'Atlantique Nord lors de la session thématique du Conseil nordique aux îles Féroé, les 8 et 9 avril 2024.



Parmi les sujets qui ont le plus alimenté les discussions au cours de cette session, on peut citer l'importance d'une infrastructure nordique commune, la standardisation des équipements militaires, la volonté des jeunes de défendre leur pays et les moyens de répondre aux menaces hybrides.

Le président du Parlement Benelux, M. van Ballekom, a eu l'honneur d'assister, lors de la session plénière du Conseil national, à un discours du président ukrainien Volodymyr Zelenskyy dont le thème principal était « La paix et la sécurité dans l'Arctique ». Pendant la session, un séminaire très intéressant a également été organisé pour les invités internationaux sur « La voie à suivre pour une Biélorussie démocratique - le rôle des parlementaires nordiques et internationaux » avec l'activiste politique biélorusse Sviatlana Tsikhanouskaya en tant qu'oratrice invitée.

À propos de la coopération avec les régions frontalières en Allemagne, on peut mentionner une réunion du Bureau du Parlement Benelux avec le président et des membres du groupe d'amitié belgo-allemand et de parlementaires du Bundestag allemand



Des appels ont été lancés en faveur d'une coopération plus étroite dans le domaine de l'hydrogène et de l'énergie éolienne et de la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes. Le dossier du télescope Einstein, qui permettra de découvrir et d'étudier les ondes gravitationnelles, reste également très important. Son installation dans nos régions constituerait un énorme coup de pouce à l'emploi et au développement des talents scientifiques dans nos régions.

Le renforcement des relations du Benelux avec la France et ses régions frontalières mérite d'être évoqué. M. van Ballekom a participé le 8 décembre 2023, à Trèves, au Conseil parlementaire interrégional (CIP) de la Grande Région avec, parmi les thèmes majeurs, le renforcement de la coopération du CIP avec d'autres assemblées transfrontalières. La coopération existante avec les Hauts-de-France sera également renforcée et approfondie. Il convient d'examiner la possibilité d'élargir la coopération dans le domaine de l'hydrogène à des sujets comme, entre autres, l'éducation et la formation professionnelle, la mobilité et les transports, l'économie circulaire et la coopération agricole.

Enfin, le Parlement du Benelux a également été invité aux sessions plénières de la BIPA et de la BSPC. Une délégation de ces assemblées a également assisté à la session plénière de juin sur la sécurité portuaire.



Entretien avec les médiateurs

Conformément à la tradition, des réunions annuelles ont également été organisées avec les médiateurs des trois pays, de sorte que les plaintes transfrontalières auxquelles ces derniers sont confrontés puissent également être évoquées dans le cadre des programmes annuels et d'éventuelles recommandations du Parlement Benelux. Il est important en effet que le parlement traite des thèmes auxquels les citoyens sont attachés et peuvent conduire pour ces derniers à des résultats concrets. Les problèmes liés au télétravail transfrontalier en sont certainement un bon exemple.

Awards, Prix et Médailles

A l'issue de la Présidence néerlandaise du Parlement Benelux, il a été décidé de remercier un certain nombre de personnes pour leur contribution exceptionnelle à la société dans notre région.

M. Alexander De Croo, premier ministre belge, M. Gilles Roth, ancien député Benelux et ministre des Finances du Luxembourg, et M. René van der Linden (NL), ancien président de la Première Chambre des Etats-généraux et président honoraire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, se sont vu décerner un Award Benelux.

Les Prix Benelux ont été remis à M. Frits Van Oostrom (NL), homme de lettres et écrivain, à Luxembourg Air Rescue (LUX), organisation d'assistance médicale par voie aérienne aux personnes en détresse, et à M. Michael Emmermann (B), bénévole lors des inondations de 2021.

Les Médailles Benelux ont été remises à M. Filip D'havé, représentant diplomatique de la Flandre aux Pays-Bas et aux anciens membres du Parlement Benelux, M. Daniel Senesael, M. Wouter de Vriendt, M. Jef Van den Bergh, M. Willem Draps, Mme Josée Lorsché et Mme Gwenaëlle Grovonius.



Quelques résultats et réalisation concrets

Voici quelques exemples de résultats sur lesquels peuvent déboucher les travaux et les recommandations du Parlement Benelux ainsi que le suivi et l'interaction avec le Secrétariat général de l'Union, par exemple dans les domaines de la durabilité, du climat, de la sécurité, du transport et de l'enseignement. De plus amples informations sur ces résultats sont également disponibles sur le site web de l'Union Benelux (www.benelux.int).

• Coopération policière

Ces dernières années, le Parlement Benelux a consacré plusieurs réunions à la sécurité et à la lutte contre la criminalité et a rédigé des recommandations à ce sujet. Car la criminalité ne s'arrête pas aux frontières. Le traité de police Benelux est entré en vigueur en 2023, permettant des formes innovantes de coopération telles que les poursuites transfrontalières sans que la police ne doive s'arrêter aux frontières nationales, ainsi qu'un meilleur échange d'informations entre les pays concernés. Le traité confère un nouvel élan à la coopération policière transfrontalière et constitue une bonne illustration du rôle de pionnier que joue le Benelux en Europe. L'objectif pour les années à venir est d'évaluer le traité de police, d'identifier les entraves et d'explorer de nouvelles possibilités de coopération transfrontalière, y compris avec les Länder allemands voisins et la France.

Il peut également être fait mention de la consultation ferroviaire de 2024, dans le cadre de laquelle les forces de police de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont convenu de coopérer plus étroitement afin d'améliorer la sécurité des trains qui traversent les frontières nationales. La consultation comprend plusieurs mesures, dont le partage rapide d'informations, l'organisation de patrouilles communes et l'organisation d'actions conjointes lors d'événements majeurs et dans des situations d'urgence. Cette initiative - fondée sur le traité de police Benelux - marque une étape importante dans la coopération transfrontalière en matière de sécurité au sein du Benelux et démontre la détermination des pays concernés à assurer la sécurité des passagers des trains.

• Reconnaissance des diplômes

Après des années d'efforts du Parlement Benelux, une bonne nouvelle a pu être annoncée en 2024 pour les étudiants et les demandeurs d'emploi en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie. Depuis le 1er mai 2024, les niveaux de diplômes d'enseignement supérieur couverts par le traité sont automatiquement reconnus dans ces pays. Cela signifie que le détenteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans l'un de ces pays ne sera plus confronté à des formalités administratives ou à des coûts supplémentaires pour faire reconnaître son titre au même niveau s'il souhaite travailler ou poursuivre des études dans l'un des autres pays.

L'idée d'un traité sur la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur est née il y a plusieurs années, alors que les pays du Benelux avaient déjà commencé à reconnaître automatiquement certains diplômes. Les États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) s'en sont inspirés pour mettre en place un système similaire. Les deux régions ont été gagnées à l'idée d'étendre le système à l'ensemble des six pays. Ces régions de l'Union européenne sont ainsi à l'avant-garde de la réalisation de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Les six pays encouragent désormais d'autres pays européens à les rejoindre, afin que la reconnaissance mutuelle automatique et multilatérale des diplômes de l'enseignement supérieur puisse être encore plus largement appliquée à l'avenir. Le Parlement Benelux a par ailleurs également consacré un débat thématique à l'extension de la reconnaissance automatique aux qualifications professionnelles. Des recommandations sont attendues.

• Benelux numérique

Les travaux relatifs au Benelux numérique constituent bien évidemment une priorité pour le Parlement Benelux. L'inclusion numérique est très importante. Il a été procédé à l'organisation de débats thématiques, à la rédaction de recommandations et à l'échange de bonnes pratiques avec les pays nordiques et baltes. L'IA sera également une priorité en 2025.

Une consultation stratégique entre les ministères compétents des pays du Benelux sur la numérisation et les télécommunications s'est tenue pour la première fois en 2024 à l'initiative de la présidence belge.

L'agenda numérique de l'Union Benelux a été discuté en détail, l'accent étant mis sur un certain nombre de sujets clés comme les compétences numériques, l'e-inclusion, l'intelligence artificielle, l'infrastructure (couverture mobile, fibre optique, câbles sous-marins, etc.) et le soutien à la numérisation des PME. Tout cela dans le vaste contexte numérique où de nombreuses propositions politiques nouvelles ont été mises en œuvre ces dernières années. Au cours de cette consultation, les pays du Benelux ont procédé à une première harmonisation de la mise en œuvre et des défis qui l'accompagnent. De même, les archives nationales de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont pris des mesures pour renforcer la coopération et améliorer l'archivage numérique. Le partage des connaissances et de l'expertise contribuera au stockage durable et à l'accessibilité des données numériques.

• Mobilité – Voyages ferroviaires transfrontaliers et Politique cycliste

Depuis des années, le thème du rail constitue un fil rouge au sein du Parlement Benelux. Des recommandations ont ainsi été adoptées, par exemple en ce qui concerne le transport ferroviaire régional transfrontalier dans la zone de Maastricht. Le train des trois pays circule enfin depuis juillet 2024.

Le Parlement Benelux s'est également penché sur la politique cycliste sous différents angles : économique, technique et réglementaire. Il en est résulté une série de recommandations pour une politique cycliste durable et sûre. Ces recommandations s'appuient sur la déclaration politique 2020 sur la politique cycliste des pays du Benelux et sur des initiatives couronnées de succès comme la feuille de route vélo transfrontalière.

• Transition énergétique/hydrogène-énergie éolienne

L'économie de l'hydrogène et la promotion de la production d'hydrogène à partir de sources d'énergie renouvelables ont également constitué une priorité sous la dernière présidence. Tous les efforts ainsi déployés ont manifestement déjà débouché sur la reconnaissance de l'importance de l'hydrogène et du rôle de pionnier du Benelux dans ce domaine. La volatilité apparue récemment sur le plan géopolitique et dans le domaine énergétique contraint les États membres de l'UE à accélérer considérablement la transition énergétique vers une économie de l'hydrogène verte et inclusive et à rendre l'UE plus indépendante des combustibles fossiles. À cet égard, il est admis à tous les niveaux que la coopération avec les pays du Benelux et les régions voisines est indispensable au développement de l'hydrogène dans l'UE d'ici 2030.

Une étude sur l'hydrogène dans le Benelux, réalisée par Waterstof Net à la demande du Secrétariat général du Benelux et des gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et de la Région wallonne, a été remise en 2023 au ministre néerlandais du Climat et de l'Énergie, M. Rob Jetten, qui a reconnu qu'une coopération réussie dans le domaine de l'hydrogène au sein du Benelux et dans les régions voisines aurait très certainement des conséquences pour la transition rapide et efficace souhaitée dans l'ensemble de l'Union européenne.

Dans le domaine de l'énergie éolienne également, les travaux menés dans le Benelux peuvent être considérés comme une impulsion et un soutien aux recommandations adressées par les ministres de l'Énergie des neuf pays de la mer du Nord à la Commission européenne pour parvenir au développement d'une énergie renouvelable à grande échelle en mer du Nord et accélérer le déploiement de l'énergie éolienne en mer.

• Gestion de l'eau

Les inondations de 2021 ont donné lieu à des recommandations du parlement soulignant l'importance de la sécurité de l'eau transnationale et de la gestion des crises transfrontalières.

Les risques d'inondations et de pénuries d'eau sont des défis omniprésents. Le changement climatique accroît en outre la probabilité de précipitations extrêmes et de sécheresses à l'avenir. Pour atténuer ces risques et garantir la résilience, il est essentiel d'améliorer la coopération au-delà des frontières nationales et administratives.

Les gestionnaires européens de l'eau et les institutions de la connaissance se sont unis en 2024 pour répondre au besoin urgent d'une meilleure gestion. Une étape cruciale a été franchie avec la signature de la feuille de route pour une meilleure sécurité transnationale en matière d'eau.

Cette feuille de route sert de guide pour une coopération transnationale plus étroite, favorisant la résilience et la durabilité de la gestion de l'eau. La feuille de route sera incluse dans l'agenda commun Benelux Plus qui promeut la coopération dans le cadre de l'Union Benelux.

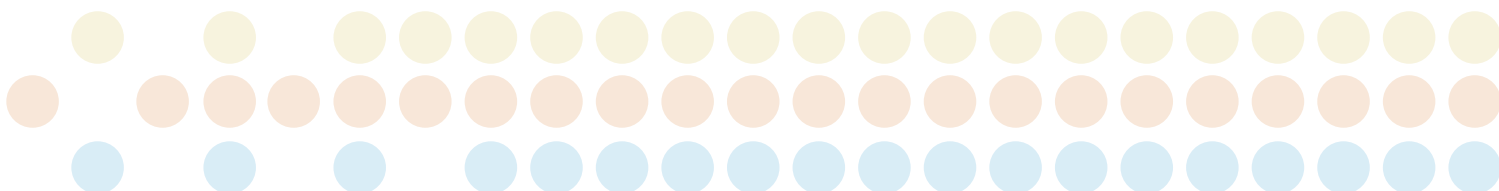
Les centres de crise des pays du Benelux et l'État fédéré allemand ont également tenu des réunions en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

• Télescope Einstein

Le télescope Einstein est un détecteur d'ondes gravitationnelles de troisième génération. Il s'agit d'un projet scientifique innovant et de grande envergure qui concerne l'infrastructure de recherche. Étant donné l'important potentiel scientifique et économique du télescope Einstein pour l'Eurégion-Meuse-Rhin, il est important qu'il y soit implanté. Le Parlement Benelux a déjà formulé des recommandations en ce sens.

Des représentants de la Belgique fédérale, de la Flandre, de la Wallonie, de la Communauté française de Belgique, de la Communauté germanophone de Belgique, de la Confédération allemande de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, des Pays-Bas et de la province néerlandaise du Limbourg ont signé une « Déclaration d'intention » afin de créer un cadre et un mandat de coopération renforcés. Par ailleurs, des subventions ont été mises en place, par exemple aux Pays-Bas, pour encourager les entreprises qui s'emploient à développer cette nouvelle technologie.

Une décision concernant l'attribution du télescope est attendue sous la prochaine présidence luxembourgeoise.



• Question des travailleurs frontaliers

Il peut être fait référence ici aux travaux et déclarations du Parlement Benelux sur les problèmes rencontrés par les travailleurs frontaliers dans le cadre du travail à domicile après la pandémie du coronavirus. De nombreux travailleurs frontaliers sont actifs dans le Benelux, vivant dans un pays et travaillant dans le pays voisin. Ils sont quelque 370 000, ce qui représente un quart de l'emploi transfrontalier total au sein de l'Union européenne.

Concrètement, il semble que les regards sont tournés en Europe vers le Benelux afin de trouver des solutions pour lever les obstacles à la création d'un marché du travail transfrontalier. Le Benelux est ainsi considéré comme une plate-forme en vue d'un accord sur les questions relatives aux travailleurs frontaliers.

Recommandations adoptées sous la présidence néerlandaise du Parlement Benelux 2023-2024 et Réponses du Comité de Ministres de l'Union Benelux

928/2 - RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la recommandation sur l'industrie illégale de la drogue et la criminalité organisée

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2023/07/BNL928-2.pdf>

929/3 - RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la recommandation relative à la lutte contre les bureaux d'intérim frauduleux

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2023/07/BNL929-3.pdf>

933/3 - RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la recommandation relative au transport de marchandises par camion

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2024/01/BNL933-3.pdf>

936/3 - RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la Recommandation relative à la coopération en matière de défense dans le Benelux

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2024/04/BNL936-3.pdf>

938/2 – RECOMMANDATION relative aux inondations et à la gestion de l'eau

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2023/04/BNL938-2.pdf>

938/3 – RÉPONSE du Comité de Ministres Benelux à la recommandation relative aux inondations et à la gestion de l'eau

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2025/03/BNL938-3.pdf>

941/1 – RECOMMANDATION relative à la responsabilité sociale des entreprises/due diligence

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2023/06/BNL941-1.pdf>

943/1 – RECOMMANDATION sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes facilitée par les TIC

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2024/01/BNL943-1.pdf>

944/2 - RECOMMANDATION relative à la participation des personnes handicapées à la vie sociale

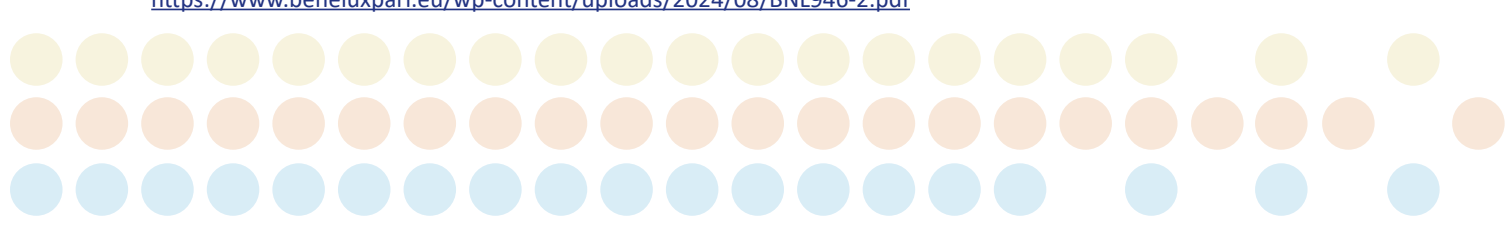
<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2024/04/BNL944-2.pdf>

945/2 - RECOMMANDATION relative au thème "Politique cyclable"

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2024/08/BNL945-2.pdf>

946/2 – RECOMMANDATION relative à un réseau ferroviaire transfrontalier plus fort et plus uniforme et une offre transfrontalière de trains de voyageurs dans le Benelux

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2024/08/BNL946-2.pdf>



947/2 – RECOMMANDATION relative à l'avenir de l'agriculture

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2024/08/BNL947-2.pdf>

948/1 - RECOMMANDATION relative à la sécurité dans les ports du Benelux

<https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2025/01/BNL948-1.pdf>

Conférences

Conférences Adaptation au climat, Transition énergétique et Projets innovants

Groningue – 10 novembre 2023

<https://www.beneluxparl.eu/fr/2023/11/14/conference-adaptation-au-climat-transition-energetique-et-projets-innovants>

Ostende – 25 octobre 2024

<https://www.beneluxparl.eu/fr/2024/11/04/conference-adaptation-au-climat-transition-energetique-et-projets-innovants-2>

Programmes annuels 2023 des commissions

https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2023/01/Programmas_2023_commissies-Programmes_2023_commissions.pdf

Programmes annuels 2024 des commissions

https://www.beneluxparl.eu/wp-content/uploads/2024/01/Jaarprogrammas_commissies-Programmes_annuels_commissions.pdf

